

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

Date de la convocation :  
12.12.2024

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	13	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LA RÉGION DE SAULT

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

**Étaient présents :** Michel ARCHANGE, Henri BONNEFOY, Serge CAPDEGELLE, Johan CONSTANTIN (suppléant), Cyril FALQUES, Maurice FORNO, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

**Étaient absents excusés :** Agnès AUBERT, Corinne BOUYSSOU, Sébastien BRUN, Mireille DELMAS-BELLON remplacée par son suppléant Johan CONSTANTIN, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Alain GABERT, Pierre LOUIS

**Étaient absents non excusés :** Estelle FAGOT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

**Pouvoir :** Agnès AUBERT à Elisabeth SIGNORET

Sébastien BRUN à Martine SALVAGNO  
Michelle FRANCOIS à Henri BONNEFOY  
Pierre LOUIS à Frédéric PASTEL

**Secrétaire de séance :** Elisabeth SIGNORET

**OBJET :** REALISATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DU SIAEPA DE LA REGION DE SAULT – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée présente l'obligation pour toute collectivité compétente de réaliser tous les 10 ans son schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement, conformément aux textes d'application du Code de la Santé Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Siaepa, soumis à cette obligation a sollicité l'assistance à maîtrise d'ouvrage du bureau d'études AlterAmo afin d'établir un prévisionnel et constituer le dossier de consultation en vue d'un appel d'offres.

Le Siaepa a souhaité que soit inscrit dans le cahier des charges du schéma directeur de l'eau potable, l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) tout autant que le Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)

La consultation a été mise en ligne sur e-marchéspublics le 27 octobre 2024 pour une date limite de dépôt des offres arrêtée au lundi 9 Décembre 2024.

Une seule candidature a été déposée, le bureau d'études CEREG Ingénierie, 399 rue Georges Seguy 34090 Montpellier. AlterAmo a analysé la proposition et a présenté ses conclusions à la commission d'appel d'offres en date du mardi 17 décembre 2024.

A- MONTANT TOTAL DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	
Montant HT	202 868.00 €
T.V.A. à 20 %	40 573.60 €
Montant TTC	243 441.60 €
Montant TTC en toutes lettres :	Deux cent quarante-trois mille quatre cent quarante et un euros et 60 centimes

B- MONTANT TOTAL DU SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	
Montant HT	192 031.00 €
T.V.A. à 20 %	38 406.20 €
Montant TTC	230 437.20 €
Montant TTC en toutes lettres :	Deux cent trente mille quatre cent trente sept euros et 20 centimes

La proposition est recevable et dans les montants prévus. Elle a été entérinée par la commission.  
Le Président invite alors l'assemblée à valider la proposition de l'unique candidat, CEREG Ingénierie.

---

**LE COMITE SYNDICAL,**

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

**A L'UNANIMITE**

---

- **APPROUVE** la procédure de consultation en appel d'offres ouvert réalisée pour cette opération
- **VALIDE** la candidature du bureau d'études :  
CEREG Ingénierie, 399 rue Georges Seguy - 34090 Montpellier
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer le marché à passer avec le bureau d'études CEREG Ingénierie, ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,  
**Elisabeth SIGNORET**



Le Président,  
**Claude LABRO**

